

T-fal Cookware Limited Lifetime Warranty

The T-fal warranty

From the date of purchase in the US or Canada, T-fal warranties to repair or replace in the country of purchase, any item found defective in material, construction or workmanship under normal use, and following care instructions.

Should your T-fal cookware require warranty service, please contact our Consumer Service Department by phone or website per below for a warranty evaluation and return authorization number. Upon approval of your claim, T-fal will repair or replace the item without charge. If the replacement product is no longer in production, one of equal or greater retail value will be given. Under the terms of this warranty T-fal has no further obligations other than to replace a faulty product. T-fal shall not be obliged to replace any product which is not accompanied by a valid proof of purchase.

Exclusions

This warranty does not cover:

- Damage arising from thermal shocks, drops, improper use, failure to follow the use and care instructions, or an unauthorized modification or repair.
- Normal product wear and tear
- Nonstick deterioration, discoloration, warping, or metal separation due to high heat, prolonged heat exposure when empty, etc.
- Stains, discoloration or scratches on the inside or outside
- Any accident caused by fire, flood, etc.
- Commercial, professional, or workplace use
- Any glass or porcelain in the product
- Dust or insects inside the product
- Nonstick damage from metal or sharp utensils
- Damage caused by use of scouring pads, steel wool, abrasive cleaners, bleach, etc.
- Minor imperfections and color variations, which are normal

T-fal warranties that non-stick coatings comply with regulations covering materials in contact with food.

Consumers' Rights and additional information

This T-fal warranty does not affect the statutory rights a consumer may have or those rights that cannot be excluded or limited, nor rights against the retailer from which the consumer purchased the product. This warranty gives a consumer specific legal rights, and the consumer may also have other legal rights which vary from State to State or Country to Country. The consumer may assert any such rights at his sole discretion.

CANADA	GROUPE SEB CANADA 36 Newmill Gate, Unit 2 Toronto, ON M1V 0E2 800-418-3325
---------------	--

www.t-fal.ca

Garantie à vie limitée de la batterie de cuisine T-fal

La garantie T-fal

À compter de la date d'achat aux États-Unis ou au Canada, T-fal garantit la réparation ou le remplacement dans le pays d'achat de tout article s'avérant défectueux en raison d'un vice de matériau, de conception ou de fabrication dans le cadre d'une utilisation normale et du respect des instructions d'entretien.

Si votre batterie de cuisine T-fal nécessite un service de garantie, veuillez contacter notre service client par téléphone ou sur notre site internet ci-après pour une évaluation de garantie et l'obtention d'un numéro d'autorisation de renvoi. Sur approbation de votre réclamation, T-fal procédera à la réparation ou au remplacement de l'article sans frais. Si l'article de remplacement n'est plus en production, un article de valeur équivalente ou supérieure sera fourni. En vertu des conditions de cette garantie, T-fal n'est soumise à aucune obligation autre que celle de remplacer un produit défectueux. T-fal n'a aucune obligation de remplacer un produit en l'absence d'une preuve d'achat valide.

Exclusions de garantie

Cette garantie ne couvre pas les éléments suivants :

- Dommages dus à des chocs thermiques, à des chutes, à une utilisation non conforme, au non-respect des instructions d'utilisation et d'entretien, ou à une modification ou réparation non autorisée
- Usure ou détérioration normale du produit
- Détérioration de la surface antiadhésive, décoloration, déformation ou séparation des couches métalliques en raison d'une chaleur élevée, d'une longue exposition à la chaleur à vide, etc.
- Taches, décoloration ou éraflures à l'intérieur ou à l'extérieur du produit
- Tout accident découlant d'un incendie, d'une inondation, etc.
- Utilisation commerciale, professionnelle ou sur le lieu de travail
- Éléments en verre ou en porcelaine présents dans le produit
- Poussière ou insectes à l'intérieur du produit (hors appareils aux caractéristiques spécialement conçues pour les insectes)
- Dommages sur la surface antiadhésive causés par des ustensiles en métal ou coupants
- Dommages causés par l'utilisation d'éponges à récuser, de laine d'acier, de détergents abrasifs, d'eau de javel, etc.
- Imperfections mineures et variations de couleur, qui sont normales

T-fal garantit que les revêtements antiadhésifs sont conformes aux règlements régissant les matériaux en contact avec des aliments.

Droits légaux des consommateurs

Cette garantie T-fal n'affecte ni les droits légaux dont bénéficie tout consommateur, qui ne sauraient être exclus ou limités, ni les droits légaux envers le commerçant où le consommateur a acheté le produit. Cette garantie donne au consommateur des droits spécifiques et le consommateur peut par ailleurs bénéficier des droits particuliers en fonction du pays, de l'État ou de la province. Le consommateur peut faire usage de ces droits à sa discrétion exclusive.

CANADA	GROUPE SEB CANADA 36 Newmill Gate, Unit 2 Toronto, ON M1V 0E2 800-418-3325
---------------	---

www.t-fal.ca